

ASH

Pe 25 mars 2016

## ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

## Des recommandations pour mieux prendre en compte la santé des personnes en CHRS

S'inscrivant dans une démarche d'accompagnement global des résidents des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), afin de répondre à « l'enjeu prioritaire [...] de la résorption des inégalités sociales de santé », l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) vient de rendre publique une nouvelle série de recommandations de bonnes pratiques professionnelles visant à favoriser la prise en compte de la santé physique et psychique des personnes accueillies en CHRS, à toutes les étapes de leur parcours, dès le projet d'admission (1).

« Les difficultés persistantes à se soigner des personnes en situation de précarité sociale ont plusieurs causes » (état de santé plus mauvais que celui de la population en général, taux de non-recours élevé, « pratiques professionnelles, absence ou refus de pratiquer le tiers payant, dépassements d'honoraires,

manque de disponibilité pour un suivi parfois long, manque d'information et de formation des professionnels de santé » décourageant l'accès à la santé...) et constituent un phénomène complexe, rappelle l'ANESM. « Lorsqu'ils abordent la santé des personnes accueillies, explique l'agence, les professionnels des centres d'hébergement diffus et collectifs se questionnent sur le périmètre de leur intervention et des limites d'action qui s'imposent à eux au regard de leurs missions et de leurs moyens. »

En outre, « les trajectoires de vie des personnes accueillies témoignent d'un clivage "santé-social" qui structure les modes d'intervention et révèle une réalité institutionnelle plus qu'une réalité clinique, inhérente aux problématiques des personnes elles-mêmes ». A ce constat, s'ajoute « la précarisation grandissante des populations, avec son cortège de nouveaux symptômes, d'apparition de problématiques psychiatriques jusque-là inédites au sein du secteur social, et qui fait littéralement voler en éclats les modèles qui servaient jusque-là de boussoles aux pratiques ».

Pour y remédier, l'ANESM avance des recommandations qui « intègrent la dimension "santé" dans la démarche d'accompagnement global, en ne la traitant pas "à part", mais au contraire comme faisant pleinement partie du projet personnalisé dans une approche participative visant l'autonomie des personnes ».

### Un corpus de bonnes pratiques pouvant inspirer d'autres structures

Ce corpus de bonnes pratiques vise ainsi à fournir des pistes de réflexion et d'action pour repérer et pour faire face aux problématiques d'accès à la santé des personnes accueillies, pour mobiliser ces dernières afin qu'elles soient en mesure de s'approprier leur maladie et leur traitement ou encore pour développer des partenariats entre professionnels du secteur médical et du secteur médico-social pour assurer la continuité des soins.

Ces recommandations « s'articulent de façon chronologique en trois chapitres », souligne enfin l'agence. Plusieurs enjeux sont identifiés, comme sensibiliser les jeunes aux questions de santé, favoriser le vieillissement en bonne santé, améliorer la santé mentale, faire reculer les maladies transmissibles, réduire les risques dus aux actes de violence et aux accidents ou encore les dommages causés par l'alcoolisme, la toxicomanie et le tabagisme. Cette publication s'adresse en priorité aux CHRS, mais pourra aussi inspirer les professionnels d'autres structures telles que les CHRS « hors les murs » proposant un accompagnement au domicile de personnes ayant un logement autonome, les services d'accueil de jour, les ateliers d'adaptation à la vie active, les centres d'accueil pour demandeurs d'asile, les centres d'hébergement d'urgence. ■ A. S.

(1) « Prise en compte de la santé physique et psychique des personnes accueillies en CHRS » - Recommandations disponibles sur [www.anesm.sante.gouv.fr](http://www.anesm.sante.gouv.fr).